



MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Adoption du règlement no.105

Règlement abrogeant les règlements no.31 et no.52 et portant sur les animaux errants, l'enregistrement des chiens et l'encadrement concernant les chiens (Adoption)

ATTENDU QU' un avis de motion concernant l'adoption du présent règlement a été donné à la séance régulière du 11 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no. 105 abrogeant les règlements no.31 et no.32 portant sur les animaux errants, l'enregistrement des chiens et l'encadrement concernant les chiens.

ADOPTÉE

DONNÉ à Rochebaucourt ce 9 juin 2020

Directrice générale secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné (e), Nathalie Lyrette , secrétaire-trésorière de la Municipalité
NOM TITRE

de Rochebaucourt, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut,
en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le

9 juin 2020, entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 juin 2020.

Directrice générale et secrétaire trésorière